

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 29 avril 2024

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Lundi 13 mai 2024 à 18h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Délibération sinistre accident remboursement Groupama
- Délibération Communauté de Communes Dotation globale de fonction
- Organisation élections européennes
- Subvention Maissemy en fête
- Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agr er, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PJ : Compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2024.

R gine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maissemy



COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-huit heures vingt minutes, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 29/04/2024, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE, Hubert DELALIEU

Mandat de procuration : HOUSSIN Gaëtan à Régine MICHAUT
Catherine DUBOIS à Viviane FATOUX
Freddy LAMOUREUX à Marie-Ange SARDINI

Absents excusés : Gaëtan HOUSSIN, Catherine DUBOIS, Freddy LAMOUREUX

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	6
Absents ayant donné mandat de procuration	3
Absents	3
Votants	9

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FATOUX Viviane est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h20 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2024, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Délibération sinistre accident remboursement de GROUPAMA.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer afin d'encaisser le chèque de l'assurance GROUPAMA suite à l'accident qu'il y a eu sur la commune en début d'année ; le panneau de signalisation avait été fauché par le véhicule lors de la perte de contrôle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (9 voix pour).

Délibération de la dotation globale de fonction par la communauté de communes.

Il n'y a pas lieu de délibérer à ce sujet car celle-ci est déjà prévue au budget.
Cependant, il fallait en informer le conseil.

Organisation des élections européennes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur le tableau de la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections européennes qui auront lieu le 9 juin prochain.

Subvention de Maissemy en fête.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été réceptionné en mairie concernant l'association Maissemy en fête.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions prévues les années précédentes n'ont pas été versé de ce fait, ladite association n'a pas reçu de subvention depuis 2 ans.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 300€ à l'association.

Cependant les membres du conseil municipal soulignent l'absence de subvention pendant deux années consécutives et donc propose une subvention de 400€.

Après en avoir délibéré, la proposition par les membres du conseil municipal a été retenue à l'unanimité. (9 voix pour).

Questions diverses.

Le dialogue a concerné l'implantation d'éoliennes sur notre commune.
Les avis sont partagés.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Madame Le Maire a clos le Conseil Municipal.

Fin de séance à 20h00.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 mai 2024
Le Maire,
Régine MICHAUT





MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-08

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 13 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 03

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe

Madame Karine POURPLANCHE

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Hubert DELALIEU

Pouvoir :

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Régine MICHAUT

Monsieur Freddy LAMOUREUX à Madame Marie Ange SARDINI

Madame Catherine DUBOIS à Madame Viviane FATOUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée Secrétaire de séance.

Délibération sinistre accident remboursement de GROUPAMA.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer afin d'encaisser le chèque de l'assurance GROUPAMA suite à l'accident qu'il y a eu sur la commune en début d'année ; le panneau de signalisation avait été fauché par le véhicule lors de la perte de contrôle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (9 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Régine MICHAUT

